Alphonse BORRAS

CES PRÊTRES VENUS D'AILLEURS...

Une réalité complexe, un dossier délicat

Dans la plupart des diocèses d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, on assiste ces dernières décennies à un afflux croissant de prêtres allochtones que l'on qualifie communément de « prêtres étrangers » mais qui pourraient plutôt être qualifiés de « prêtres migrants » (1). Je choisis de parler à leur propos de « prêtres migrants » pour souligner non seulement qu'ils viennent d'ailleurs mais surtout qu'ils ont quitté leur pays pour s'établir dans un autre pays temporairement ou définitivement (2).

(1) Le présent article est une version longue d'un article paru récemment dans la revue *Mission de l'Eglise* 156 (2007). Je remercie le Père Maurice Pivot, son directeur, d'avoir permis qu'elle soit publiée dans *Prêtres diocésains* dont le comité de rédaction a reconnu l'intérêt de le proposer à ses lecteurs.

(2) Je cite ici la définition donnée par le Petit Robert (Ed. 2006), *sub voce* « émigrer » que je réfère en l'occurrence au substantif « migrant » que le même dictionnaire qualifie en ces termes « travailleur originaire d'une région peu développée, s'expatriant pour trouver du travail, ou un travail mieux rémunéré » *(sub voce)*.

Il y a toujours eu, selon les diocèses, des prêtres étrangers (3) ; ils représentaient souvent une infime minorité par rapport au clergé local diocésain et même religieux bien que celui-ci, surtout dans les instituts de droit pontifical, comprenait de soi des membres d'autres nationalités (4).

Aujourd'hui la présence de ces prêtres est liée, à bien des égards, à la mondialisation, qui affecte nos sociétés contemporaines et la culture (post)moderne. Leur présence s'inscrit dans le cadre des flux migratoires à l'échelle planétaire. Elle participe sans doute des mêmes raisons et circonstances qui déterminent l'arrivée d'autres allochtones dans nos pays. Sous cet angle, elle est inévitable, voire inéluctable. C'est du moins ce que je pressens *intuitivement*. Par ailleurs, ma conviction est que la présence de ces prêtres et leur action pastorale au sein de nos Eglises locales acquièrent un éclairage particulier sous l'angle, familier à la missiologie contemporaine, du rapport entre les cultures (5). Ce rapport peut aider à appréhender et à donner sens au phénomène des prêtres migrants.

J'ajouterai sans pouvoir la développer une autre conviction. Elle relève autant de l'anthropologie que de la sotériologie : « dès l'origine, l'humanité s'est trouvée placée en situation de consentement à l'autre », écrit Mgr Jean-Luc Brunin. Et l'actuel évêque d'Ajaccio d'ajouter « [celui-ci est] l'autre de moi, différent, mais Dieu me le propose comme compagnon d'une destinée commune qui trouve son centre et son accomplissement en Jésus-Christ » (6). C'est dans l'accueil de l'autre qui

(3) Traitant des Etats-Unis où l'Eglise catholique a une longue tradition d'importation (angl. bringing in) de prêtres étrangers, D.R. HOGE et A. OKURE, *International priests in America : challenges and opportunities,* Collegeville, Liturgical Press, 2006, invitent par leur analyse sociologique et pastorale à ne pas avoir la mémoire courte : il y a toujours eu des prêtres importés dans leurs contrées (dans le passé principalement venus d'Europe), mais ce qui a changé c'est que ces prêtres sont aujourd'hui plus visibles et plus exotiques (p. 122).

(4) Je vais uniquement considérer les prêtres *diocésains*. Les situations diverses de membres d'instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique appelleraient à mon sens des considérations particulières qu'il n'est pas possible de faire dans les limites de cet article.

(5) Cf. G. ROUTHIER et F. LAUGRAND (dir.), *L'espace missionnaire. Lieu d'innovations et de rencontres interculturelles,* Paris, Karthala, 2002 ainsi que plus récemment J. COMBY (dir.), *Diffusion et acculturation du christianisme* (XIX^{e}-XX^{e} s.). *Vingt-cinq ans de recherches missiologiques par le CREDIC,* Paris, Karthala, 2005.

(6) Comme le rappelle Paul en Ep 2,13-19 ; cf. J.-L. BRUNIN, « Accueillir l'étranger », dans G. ROUTHIER et M. VIAU (dir.), *Précis de théologie pratique,* Montréal-Bruxelles, Novalis – Lumen Vitae, 2004, 797-812, ici p. 810. On lira également l'article de J.-L. Souletie, « Les migrants, une chance d'altérité », *Transversalités* 100 (2006), 151-157.

nous est devenu proche en Jésus-Christ que se joue la catholicité de la foi. D'entrée de jeu, nous mesurons théologiquement parlant que, par ce biais-là, la problématique des prêtres migrants nous renvoie aussi en définitive à la catholicité de l'Eglise.

Le sujet à traiter ici n'est donc pas purement administratif, ni simplement sociologique. Il a une portée théologique indéniable que je ne puis développer. J'ai écrit cet article à partir de mon « expérience » de vicaire général. Celle-ci est cependant relativement courte. Je vais partager en toute modestie mon regard sur les « prêtres venus d'ailleurs » – dans mon diocèse, majoritairement d'origine africaine. Il s'agit d'*un* point de vue, le mien, à la fois *partiel* – et donc limité – et *engagé* – et donc risqué. Il est, de ce fait, singulièrement critiquable.

Mon propos constitue une première approche d'une réalité complexe (7) encore peu travaillée. Spontanément, des confrères prêtres ou diacres, mais aussi d'autres fidèles, notamment des laïcs engagés dans l'animation des communautés expriment quelques réserves vu l'insertion difficile de ces prêtres venus d'ailleurs, leur préparation insuffisante au point de vue culturel et pastoral pour œuvrer chez nous et les risques d'isolement psychologique liés à leur manque d'intégration (8). À cela s'ajoute le constat d'une difficulté d'œuvrer avec des fidèles laïcs en les considérant comme partenaires dans la vie ecclésiale ; cette difficulté n'est certes pas propre aux prêtres étrangers car elle est également le cas chez des confrères autchtones. Il se fait cependant que cette difficulté de collaboration va souvent de pair avec un attachement « à une conception sacrale et autoritaire de leur rôle » (9). De plus, chez beaucoup de confrères africains, mais aussi chez des prêtres provenant d'Europe de l'Est, on peut également voir, à la suite de Maurice Cheza, qu'ils n'ont pas « été habitués à une culture sécularisée » (10), comme dans nos pays d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord. Par

(7) Une des facettes de ce phénomène des prêtres migrants est celle des prêtres Fidei donum, sur laquelle on lira le bilan qu'en dresse notre collègue M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », *Mission de l'Eglise* n° 154 (janvier-mars 2007), 29-34.

(8) Je souligne volontiers qu'au début des années 60, ces réserves constituaient des arguments défavorables à la formule des prêtres Fidei donum. Cf. D. NOTHOMB, « Eglise locale et missionnaires étrangers », *Spiritus* 16 (1963), 275-290, cité par M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », p. 32.

(9) M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », p. 34.

(10) *Ibidem.*

ailleurs, force est de constater que, sur ce dossier, il y a comme un « grand silence » en la matière du côté de... Rome (11).

La présente contribution veut aider à dépasser ces appréhensions, sans pour autant les occulter, et à examiner de plus près une situation dans sa complexité, avec ses limites certes, mais aussi, sinon tout autant avec ses chances pour les intéressés, pour nos communautés, pour la mission universelle. Elle veut surtout apporter des éléments constructifs à un débat que d'aucuns souhaitent ouvert et serein, au-delà des préjugés en cours ou des situations insatisfaisantes, voire décevantes, dans certains cas. Mon propos est ainsi de poser des questions susceptibles de provoquer des approfondissements ultérieurs aussi bien sur le plan de la gouvernance diocésaine que sur le registre d'une réflexion proprement scientifique en la matière (12).

1. – Les motifs variés et variables de leur présence

Ils sont nombreux les prêtres provenant d'Afrique noire ou d'Europe de l'Est qui œuvrent en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Ce premier constat suggère déjà une distinction de provenance. Celle-ci impose, à mon sens, un traitement particulier ; les réflexions qui suivent seront surtout inspirées par la présence de confrères provenant d'Afrique noire (13).

(11) La question est délicate vue sa complexité et les multiples implications quant à l'exercice du ministère presbytéral et... épiscopal. De la Curie romaine, nous avons bien la note de la CONGRÉGATION POUR L'ÉVANGÉLISATION DES PEUPLES, « Prêtres des pays du Sud, vos Eglises ont besoin de vous », DC 98 (2001), 679-682. Mais on ne peut manquer d'être frappé par le fait que la réalité des prêtres migrants n'est traitée ni avant 2001 dans la document à l'usage des prêtres de la CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, « Directoire pour le ministère et la vie des prêtres », DC 91 (1994), 360-389, ni après 2001 dans le manuel d'exercice de l'épiscopat publié par la CONGRÉGATION POUR LES EVEQUES, *Directoire* Apostolorum successores *pour le ministère pastoral des évêques,* Città del Vaticano, Libreria editrice vaticana, 2004. Je signale cependant l'important symposium des évêques d'Afrique et d'Europe (Rome, 10-13 novembre 2004) qui a traité de cette question par le biais de « Communion et solidarité entre l'Afrique et l'Europe », dont une synthèse a paru dans *DC* 101 (2004), 1012-1024.

(12) Je signale que mon collègue à l'Université catholique de Louvain, le Prof. A. Join-Lambert, s'est penché ce semestre-ci sur cette question des prêtres migrants avec des étudiants, pour la plupart des prêtres étrangers, dans le cadre d'un séminaire de maîtrise en théologie. Je le remercie pour les suggestions qu'il m'a faites ainsi que pour le regard à la fois rigoureux et confiant qu'il pose sur cette réalité.

(13) Je signale l'ouvrage retraçant, sur le mode du témoignage, l'histoire récente de la présence de prêtres polonais dans le vicariat du Brabant wallon de l'archi diocèse de Malines-Bruxelles : K. PASTUSZAK, *Les moissonneurs du Seigneur.* Zniwiarze Pana, Kielce – Ohain, Jednosc, 2007.

Selon la provenance, l'expérience m'apprend, du point de vue qui est le mien, que cela peut aussi déterminer des motivations différentes et par voie de conséquence des insertions plus ou moins heureuses si elles n'ont pas vraiment été concertées entre le diocèse d'origine et le diocèse d'accueil ni suffisamment préparées par une formation adéquate. Celle-ci doit en principe permettre de connaître la culture occidentale, l'histoire du pays concerné, ses us et coutumes mais aussi les caractéristiques majeures du catholicisme local et des relations entre l'Église et l'Etat. La formation doit aussi permettre d'apprécier le style des catholiques du lieu autant que leur manière de prendre part à la vie de l'Eglise en ce lieu.

Je suis porté à distinguer cinq catégories majeures de prêtres migrants en fonction du motif prédominant de leur présence chez nous : les études, le service pastoral, l'exil, la santé, la famille. Ces catégories ne sont pas cloisonnées et les intéressés peuvent justifier leur présence en arguant successivement de motifs distincts. De plus, chacun des motifs se décline de multiples manières : c'est ainsi que le prêtre migrant pour raison d'études, le sera pour des études ecclésiastiques dans un premier temps, puis pour des études profanes. Les premières étaient un projet de son évêque, les secondes un projet individuel. Ou bien ayant simultanément exercé un ministère pastoral, le prêtre étudiant étranger en vient à solliciter une fonction ecclésiale de vicaire. Souvent les bourses d'études ne sont pas suffisantes ; cela incite à demander un ministère rémunéré pour pouvoir mener une vie décente. Le service pastoral a alors une incidence dès lors qu'il tend parfois à prolonger la durée initialement prévue du séjour. Peut-être, se fait-il alors qu'au fil du temps, son projet initialement conçu comme temporaire devienne une insertion pastorale à titre définitif, le cas échéant avec une incardination à la clé.

Le prêtre migrant à titre temporaire pour études ou pour service pastoral peut en venir à invoquer son état de santé et les soins qu'il requiert pour ne plus vouloir rentrer dans son pays. Ou bien le prêtre quitte son diocèse pour rejoindre des proches ou des membres de sa famille élargie, sans nécessairement faire état de ce motif ; une fois chez nous, il entreprend des études auxquelles son évêque consent pour quelque raison que ce soit, et il obtient par la suite un service pastoral par lequel il donne pleine satisfaction à l'évêque d'accueil.

L'exil peut aussi trouver des justifications différentes : il peut être politique notamment pour des raisons de dissidence politique, d'état de guerre, de discriminations ethniques ou tribales, de convictions religieuses, etc. L'exil peut être « simplement » économique vue la précarité des moyens de subsistance ou la fascination exercée par le pays de destination ; il peut être disciplinaire si l'évêque d'origine a estimé, pour des raisons administratives ou pénales aux yeux du droit canonique, devoir éloigner tel prêtre de son diocèse, qu'il y ait eu ou pas entente préalable avec un évêque du pays d'accueil. L'exil peut aussi relever du désintérêt de l'évêque du pays d'origine ou de l'arbitraire avec lequel il a jusque là traité ces prêtres. Ceux-ci se sentent alors poussés à l'exil à la suite d'une déception, de désillusions et de l'amertume liées à un ministère antérieur ou, en revanche, tout simplement ils choisissent l'exil dans l'espoir d'une vie meilleure.

Les cinq catégories se combinent principalement avec deux variables : la durée et le projet initial. La durée peut être temporaire ou définitive. Ce facteur temporel peut être factuel sans que la durée ne découle de la volonté de l'individu, de son évêque d'origine ou de l'évêque d'accueil. Mais dans la plupart des cas, la durée temporaire et surtout définitive est un facteur volontaire. Quant au projet de départ, il peut être ecclésial ou individuel : le projet sera ecclésial si la présence du prêtre migrant chez nous résulte de la volonté de son évêque (ou de son supérieur provincial) en accord avec un évêque européen ; le projet sera individuel s'il résulte d'abord de la volonté de l'individu, sans accord préalable de son évêque. Un projet individuel peut ultérieurement devenir un projet ecclésial, soit par l'accord ultérieur de l'évêque d'origine, soit à la requête de l'évêque européen, soit à défaut d'accord de l'évêque d'origine par la sollicitation de l'évêque du pays d'accueil.

Quel que soit le motif prédominant, le projet ecclésial ou individuel, s'accompagne de motivations personnelles d'ordre divers : la générosité de se mettre au service d'un autre diocèse, la curiosité, l'exotisme, sinon la fascination à l'égard de l'Occident, le prestige social que l'on peut en retirer ou les avantages économiques que l'on retire pour soi ou pour les siens, la réciprocité de l'entraide entre Églises locales, le désir d'une expérience stimulante après quelques années d'ordination, la sécurité personnelle, l'aspiration à une vie plus confortable, le désir de changer d'air, la sérénité face à l'existence, l'obéissance à son évêque ou

à son supérieur, la volonté de se donner un défi, l'aide face à la raréfaction des prêtres du diocèse d'accueil, etc.

Il ne faut cependant pas négliger les motivations personnelles négatives, par exemple celles de ne pas pouvoir ou vouloir collaborer avec un nouvel évêque d'une ethnie différente, de ne plus accepter l'infamie liée à des discriminations subies, de ne pas supporter les conditions de vie misérables, de ne plus avoir la force morale de supporter un climat social hostile, etc.

2. – Une intégration en fonction des structures d'accueil et des autochtones

Les motifs de la présence des prêtres migrants ainsi que les motivations de leur venue déterminent à bien des égards l'accueil qui leur est réservé. Celui-ci est cependant tout autant fonction des attitudes des personnes et du dispositif d'accueil dans le diocèse d'arrivée.

L'influence des structures d'accueil

Commençons par les structures, à savoir concrètement ce qui est expressément ou délibérément mis en place pour favoriser l'établissement temporaire ou définitif de ces migrants. Je songe d'abord à l'annonce de leur venue, par eux-mêmes ou leur évêque, et à l'entente préalable entre évêques concernés, y compris les procédures mises en place à cet effet. Je songe aux termes du partenariat entre diocèses ainsi qu'aux conditions matérielles prévues pour leur séjour. Je pense également aux préparatifs de leur venue au point de vue administratif (demandes à opérer), culturel (connaissance suffisante de la langue) et ecclésiastique (ouverture du/au diocèse de destination). Dans une perspective large et ouverte de la mission universelle, le partenariat missionnaire entre Églises sera géré par un bureau ou un office sur le plan de la Conférence épiscopale du pays d'accueil en lien avec l'évêque du pays d'origine et, si possible, la Conférence épiscopale de ce pays. C'est à ce bureau (ou office d'accueil) qu'il reviendra d'établir les conventions avec le pays d'accueil ou bien souvent une personne ad hoc sera leur interlocuteur. Une chose, cependant, sera d'établir les termes des conventions, autre chose de les signer. C'est ici qu'il reviendra aux évêques diocésains concernés d'assumer leurs responsabilités.

J'inclus dans les structures d'accueil la découverte du diocèse d'accueil (son histoire, sa réalité socio-économique, sa vie politique, sa culture, sa réception de Vatican II, les composantes ecclésiales et les sensibilités spirituelles, le projet diocésain, etc.) et la formation effectivement mise en place pour faire découvrir le diocèse, mais aussi la zone pastorale ou le doyenné et, au bout du compte, l'Unité pastorale ou l'ensemble paroissial, voire la « nouvelle paroisse ». Sur le plan pratique, la formation offerte à l'arrivée du prêtre migrant doit favoriser son acculturation au milieu et son insertion dans le presbyterium.

Dans le dispositif d'accueil, j'envisage également la sensibilisation des fidèles et des communautés opérée par l'autorité épiscopale ou les responsables diocésains. Nul doute ici de l'importance, sinon de la priorité d'un « projet pastoral » dont la prise en compte des besoins pastoraux du diocèse d'arrivée devrait déterminer les conditions favorables, voire optimales, de l'accueil et de la formation des prêtres migrants. La structure d'accueil prévoira le plus souvent l'accompagnement du prêtre migrant par un prêtre autochtone et, le cas échéant, par des laïcs désignés par l'évêque ou le vicaire général, pour initier le prêtre migrant à la réalité ambiante, écouter les questions qu'il se pose, lui donner les éléments pour comprendre la culture locale, répondre à ses questions, intégrer intellectuellement et affectivement les découvertes, etc. Ces accompagnateurs seront parfois comme des parrains, le plus souvent des mentors, voire des « coaches ».

Le dispositif d'accueil comprendra aussi la possibilité de sessions diocésaines ou provinciales. Ces sessions offriront la possibilité de découvrir avec d'autres prêtres migrants, de manière dynamique et par des méthodes participatives, le pays d'accueil, les perspectives pastorales que l'Eglise y déploie, les exigences missionnaires de sa présence, etc. De telles sessions, à l'arrivée ou après une première période d'insertion, doivent contribuer aux inévitables déplacements dans la vie spirituelle, aux nécessaires réajustements dans l'exercice du ministère et aux indispensables adaptations aux conditions de la mission en ce lieu. Les structures d'accueil sont nécessaires.

L'incidence des attitudes personnelles

Il y a aussi l'attitude des personnes dans le diocèse d'accueil, les fidèles, les pasteurs, évêque y compris, et les autres ministres. Je ne puis ici tout entrevoir. Dans les milieux d'Eglise parmi les ecclésiastiques comme chez les fidèles, en passant par les laïcs dits engagés, les chargés d'office, le sacristain, etc., tout le monde a son opinion sur le sujet. Celui-ci est parfois abordé avec une telle passion que celle-ci empêche une approche sereine des faits et, a fortiori, une analyse rigoureuse du phénomène. Ce dernier sera d'ailleurs amplifié ou relativisé ou diminué selon l'opinion de chacun, souvent déterminée par des préjugés ou simplement des représentations sur ces prêtres migrants et les idées sur la situation de l'Eglise en Occident, la diminution du nombre des prêtres, les solutions à cette pénurie, la question de l'accès au ministère presbytéral, la démocratie dans l'Eglise, etc.

Les représentations ou images mentales de la question sont aussi importantes que les idées dès lors qu'elles s'ancrent dans un imaginaire et qu'elles font appel à une sensibilité où se mêlent des considérations raciales sinon racistes, des souvenirs d'époque coloniale, des perceptions des rapports Nord-Sud autant sur le plan de la mondialisation planétaire que sur celui de l'Eglise catholique, l'eurocentrisme culturel et ecclésiastique, le sentiment de supériorité culturelle et sociale ou, à l'opposé, celui de la culpabilisation post-colonialiste, etc.

Du côté des évêques, ou plus largement des pasteurs (14), il y a souvent le désir de ne pas encourager la fuite des cerveaux en matière ecclésiastique. Il y a surtout la volonté de soutenir les jeunes Eglises dans leur difficile autonomie par rapport à l'Occident. En s'ouvrant à la venue des prêtres migrants, beaucoup d'évêques ont le sentiment de déloyauté par rapport à leurs frères évêques du Tiers-monde. Ils estiment, en outre, que les nations riches devraient aider les évêques des jeunes Eglises dans la formation et la subsistance de leurs prêtres pour qu'ils exercent leur ministère dans le diocèse pour lequel ils ont été destinés (15).

(14) Comme le souligne Maurice Cheza, l'évasion des cerveaux ne concerne pas seulement le clergé ; elle touche tous les milieux « car l'Occident est souvent présenté en Afrique comme le "paradis" » (M. CHEZA, « Les cinquante ans de l'encyclique Fidei Donum », 32).

(15) Les évêques de chez nous ressentent cela comme une injustice à l'égard des diocèses d'origine. Cf. D.R. HOGE et A. OKURE, *International priests in America : challenges and opportunities*, 123.

L'attitude à l'égard des prêtres migrants est forcément déterminée par les expériences en cours et surtout la perception, plus ou moins objective, que l'on s'en fait sur le terrain dans les diocèses d'accueil. À ce propos, il n'est pas rare que l'on stigmatise tel ou tel pli ou travers chez des prêtres migrants – formation théologique insuffisante, manque de sensibilité pastorale, difficulté de collaborer avec des laïcs, mauvaise diction, manque de disponibilité ou de professionnalisme, voire alcoolisme et autres travers ou vices, etc. au point que certains parlent, non sans malveillance, de « prêtres d'occasion » (ou de qualité inférieure, angl. *second rate priests*). Ce qui frappe le vicaire général que je suis, c'est que ces mêmes critiques peuvent tout autant s'adresser à des prêtres autochtones...

3. – Des questions graves

On mesure combien la prise en compte de ce phénomène des prêtres migrants et, a fortiori, son étude sereine et objective ainsi que sa gestion par l'autorité épiscopale concernée, sont fonction de l'attitude des gens. On comprend combien celle-ci, conjointement à la présence, à l'insuffisance, voire à l'absence de structures d'accueil, détermine l'intégration de ces prêtres venus s'établir chez nous, temporairement ou définitivement. Il importe dès lors d'opérer un discernement conséquent face à un phénomène qui, sans être radicalement nouveau, est cependant devenu chez nous plus marquant. On ne peut nier qu'il pose des questions graves à nos diocèses d'Europe en cela même qu'elles sont lourdes de conséquences notamment pour leur santé ecclésiale, leur témoignage évangélique, l'image et l'exercice du ministère presbytéral, leur politique vocationnelle (16).

Des questions sur la santé ecclésiale de nos diocèses

J'entends par « santé ecclésiale » le déploiement des potentialités propres à l'Eglise locale, notamment ses sensibilités, ses initiatives et ses projets, ses charismes et ses ministères, son apostolat, etc. Ce déploiement est théologiquement révélateur de la catholicité interne au diocèse

(16) Ces quatre questions devraient aussi être prises en compte du point de vue de l'Eglise d'origine du migrant. Je pressens à cet égard qu'on aurait des conséquences pratiquement identiques si on considérait le continent africain ou les pays latino-américains, mais peut-être sensiblement différentes si on considérait la Pologne.

en même temps qu'il doit toujours se réaliser dans la communion de toutes les Eglises. C'est le délicat équilibre ou la difficile alchimie entre réalisation de l'Eglise *en ce lieu* (sa catholicité interne) et inscription dans l'universalité de toute l'Eglise (sa catholicité en terme d'extension géographique). Se pose-t-on suffisamment la question de savoir en quoi la présence des prêtres migrants interpelle nos Eglises occidentales parfois trop contentes de ne ressembler qu'à elles-mêmes et souvent en mal de vivre l'inquiétude de l'universel ?

Les prêtres migrants comme les autres catholiques venus d'ailleurs nous interrogent sur notre ouverture à l'universel par la médiation de l'autre, à la fois étrange et étranger. Ma conviction est que, dans la mesure où ces prêtres « épousent » l'Eglise locale, ils peuvent de l'intérieur l'inciter à plus de catholicité. Cela s'impose d'autant plus qu'il y a des raisons de penser que, d'ici dix ans, les prêtres migrants représenteront une partie non négligeable des prêtres en activité dans nos diocèses. Vue leur moyenne d'âge, je pressens que, dans un diocèse comme le mien à la politique d'accueil plutôt restrictive, les prêtres migrants seront un quart des curés de moins de soixante-cinq ans en 2017.

Des questions sur le témoignage de nos communautés

La présence des prêtres migrants n'est également pas sans conséquence sur le témoignage évangélique des communautés et des fidèles, pasteurs et autres ministres y compris. Certes, ces prêtres viennent d'Eglises où le rapport à l'Etat, aux autorités publiques, à la culture ambiante et à la société civile n'est pas exactement le même que dans l'Occident postmoderne. Celui-ci connaît déjà une variété de modèles du rapport Eglise-Etat ; on l'oublie trop souvent. L'Etat moderne ne prescrit plus de religion à ses citoyens tout en leur garantissant la liberté de religion et de culte. Dans ce sens, la religion ne constitue plus une affaire publique, une affaire d'Etat, mais la foi chrétienne ne peut se résoudre à n'être qu'une affaire « privée » sans incidence dans l'espace public. Sans doute y a-t-il à redécouvrir une audace pour témoigner de l'Evangile sans arrogance, mais avec conviction.

S'ils prennent la peine de s'acculturer au mieux à l'Eglise d'accueil, les prêtres migrants pourront nous aider en la matière, en même temps qu'ils peuvent contribuer modestement et patiemment à susciter un meilleur tonus missionnaire et une conscience ecclésiale plus nette dans des contrées où la plupart des fidèles se contentent d'une foi chrétienne

réduite à une vision théiste des choses ou à un discours de valeurs. Ma conviction est que, dans la mesure où ces prêtres jouent le jeu d'un véritable partenariat avec leurs frères et sœurs du diocèse d'accueil, ils peuvent humblement stimuler leur ferveur évangélique et leur faire redécouvrir la légitime fierté de porter le beau nom de « chrétiens ».

Des questions sur l'image et l'exercice du ministère presbytéral

Quant à l'image du ministère presbytéral, la présence des prêtres migrants en produit une image contrastée. D'un côté, en fonction des préjugés et autres représentations évoqués plus haut, il y a certes le risque d'assimiler la « main-d'œuvre sacerdotale immigrée » aux métiers et professions où, pour les petits travaux ou les tâches délaissées par les autochtones, on recourt à des « immigrés ». La conséquence est de donner du ministère une image sociologiquement et culturellement moins gratifiante.

Le fait est indéniable, du moins aux yeux de nos concitoyens peu impliqués de l'intérieur à la vie concrète des communautés catholiques. De plus, la culture d'origine, la mentalité propre, la formation antérieure, l'expérience ecclésiale des prêtres migrants mettent à jour une difficulté, parfois même une impossibilité d'exercer le ministère presbytéral en intégrant la collaboration d'autres ministres comme les diacres ou les animateurs laïques, et la participation des fidèles, surtout les femmes, en fonction de leurs charismes et de leurs compétences.

Un regard objectif et surtout honnête nous fait cependant voir que cette difficulté existe dans le chef de prêtres autochtones. D'un autre côté, des fidèles apprécient chez des prêtres migrants des qualités comme le sens de la fonction symbolique, la référence aux héritages, l'attention aux aînés et aux personnes âgées, le sens de la patience et de la mise à l'épreuve, le calme et la mesure, etc. Leur sensibilité doit aussi nous interpeller sur notre « gestion » fonctionnaliste, notre « fonctionnement » sacerdotal, notre « mémoire courte » oublieuse du passé qui nous a forgés, notre frénésie et notre activisme qui nous font oublier qu'il nous faut chercher « ce qui ne passe pas » dans le flux des « choses qui passent ».

Ma conviction est que nous ne pouvons opérer comme s'il y avait deux poids, deux mesures : les difficultés inhérentes aux prêtres migrants ne doivent pas être les seules à être mises en exergue ou à être stigmatisées. Au contraire, elles doivent inciter l'évêque et ses collaborateurs à les travailler conjointement aux limites sinon aux travers du ministère tel qu'il est exercé par les prêtres autochtones. Bien plus, à partir d'un regard serein et d'une analyse objective, il s'agit de les prendre en compte pour les corriger ou les dépasser. Il s'agit de s'entraider mutuellement à être au service de l'annonce de l'Evangile à nos frères et sœurs *en ce lieu*. La présence des prêtres migrants interpelle l'évêque diocésain quant à la nécessité de développer le sens du presbytérium : aucun prêtre n'agit seul, mais il fait partie d'un ensemble, à savoir le presbytérium au service du diocèse, ce corps de pasteurs dont l'évêque est la tête (17).

Des questions sur la politique vocationnelle de nos diocèses

La dernière question est celle de l'incidence de la présence des prêtres migrants sur la politique vocationnelle des diocèses d'accueil. Aux yeux de certains, elle est souvent ressentie comme inhibante parce qu'elle serait censée résoudre le manque de prêtres. La présence de prêtres migrants constituerait-elle une entrave à une politique de vocations sacerdotales ?

La difficulté n'est cependant pas insurmontable. Les fidèles et les communautés, mais aussi les prêtres et autres ministres autochtones, les aident au mieux à prendre leur place dans l'Eglise locale. Tout doit être fait à cet effet en favorisant le partenariat ecclésial entre tous les baptisés. Autant les prêtres autochtones que ceux venus d'ailleurs savent qu'ils ont appris leur ministère par leur ancrage dans l'Eglise locale, le dialogue avec les gens, la confrontation avec les communautés etc., bref, par la pratique de leur ministère. Car s'il est vrai que les prêtres, comme pasteurs, éduquent les communautés et les fidèles, il est tout aussi vrai qu'ils sont éduqués – c'est-à-dire littéralement tirés hors d'eux-mêmes et poussés à grandir – par la rencontre avec les gens et le service des collectivités.

À la faveur d'un accompagnement adapté et d'une intégration satisfaisante, ces prêtres apprendront à servir l'Eglise *en ce lieu,* en communion avec l'évêque diocésain et en lien avec le presbytérium. S'ils font preuve de suffisante charité pastorale, les communautés ne tarderont pas à voir en eux les pasteurs aptes à les présider et les fidèles à reconnaître en eux les prêtres aptes à les engendrer à la foi, à les

(17) Je me permets de renvoyer à mon étude : A. BORRAS, « Le presbytérium à l'épreuve », *Prêtres diocésains* n° 1440 (2007), 141-162.

mettre en communion avec toute l'Église et à stimuler leur ouverture missionnaire (18). Ma conviction personnelle est que l'entrave principale à la politique vocationnelle n'est pas du côté des prêtres migrants ; elle est intrinsèque à la perpétuation des modalités classiques d'accès au presbytérat, que les conditions socioculturelles actuelles et les processus de socialisation chrétienne dans un monde postchrétien rendent moins plausibles pour des jeunes gens (19).

En guise de conclusion

Tout ne pouvait pas être dit. D'ailleurs d'emblée, j'annonçais que mon propos ne pouvait être que limité et, par surcroît, teinté par ma perception des choses en tant que vicaire général. Le lecteur aura cependant senti de ma part le paradoxe d'un regard bienveillant sur un phénomène qui doit cependant être considéré avec la rigueur critique et le discernement pratique propre à une gouvernance ecclésiale alliant catholicité interne à l'Eglise et dynamique d'universalité inhérente au peuple de Dieu.

La formation et l'accompagnement restent des questions majeures ; la solidarité avec les Eglises d'origine et le partenariat ecclésial entre diocèses également. Elles requièrent l'engagement des évêques sur le plan d'une province ecclésiastique ou à l'échelle du pays concerné. Le préalable restera cependant un dialogue franc et serein chez ces évêques avec leurs collègues des jeunes Eglises sur le fond d'un soutien résolu et conséquent de celles-ci selon leurs besoins propres. Dans ce dialogue, nul doute que le Siège apostolique de Rome se doit de jouer son rôle. Il importe en effet qu'à différents niveaux soit examinée la réalité complexe de ces « prêtres venus d'ailleurs ». Ce dossier délicat comporte des enjeux qui dépassent largement le traitement personnel des prêtres migrants.

Père Alphonse Borras,
vicaire général du diocèse de Liège.

(18) À la suite de Mgr Albert Rouet, je pense que la figure du prêtre qui semble s'imposer aujourd'hui est celle de l'itinérance : en vertu de l'ordination, il lui revient d'engendrer à la foi *(paternité spirituelle)*, de rassembler l'Eglise de Dieu par le Christ dans l'Esprit (communion ecclésiale) et de nourrir en elle, par la mission, l'inquiétude de l'universel *(ouverture missionnaire)*. Cf. A. ROUET (e.a.), *Un nouveau visage d'Eglise. L'expérience des communautés locales à Poitiers*, Paris, Bayard, 2005, 56.

(19) Cf. A. BORRAS, « Quel avenir pour les prêtres ? Quels prêtres pour l'avenir ? », *Esprit & Vie* 51 (2002), 3-18.